

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

Année Universitaire 2018-2019

DROIT FISCAL DES AFFAIRES 1

Monsieur le Professeur Gauthier BLANLUET

Magistère de Juristes d’Affaires 2^{ème} année

Master 1 Droit, Droit des Affaires

Master 1 Droit, Droit Notarial

Examen du 1^{er} semestre – 2^{ème} Session

*Ouvrage Autorisé : le Code Général des Impôts (à l’exclusion du mégacode Dalloz)
Calculatrices 4 opérations autorisées*

I/ SUJET THEORIQUE

Les nouvelles règles de sous-capitalisation : continuité ou rupture ?

II/ SUJET PRATIQUE

Exercice n°1 (4 points)

La SNC Alpha exerce une activité de vente de chaussures. Son capital est détenu par :

- Monsieur A, retraité, à hauteur de 20% ;
- Madame B, commerçante qui exerce son activité dans le cadre de la SNC Alpha, à hauteur de 60% ;
- la SAS Bêta, société imposée à l’impôt sur les sociétés, à hauteur de 20%.

1. (2 points) Déterminez selon quelle(s) règle(s) les résultats réalisés par la SNC Alpha seront déterminés ainsi que les modalités d’imposition.

2. (2 points) L’exercice de la SNC Alpha clôture au 30 juin. La société a réalisé un bénéfice de 100.000 euros sur l’exercice 1^{er} juillet 2017 – 30 juin 2018 qu’elle souhaite distribuer en 2019. L’exercice de la société Bêta commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. Déterminez l’année ou l’exercice au cours duquel le bénéfice de 100.000 euros sera imposé.

Exercice n°2 (7 points)

La société A, assujettie à l'impôt sur les sociétés, qui exerce une activité de fabrication d'appareils d'électroménager, a réalisé au cours de l'exercice clos en 2018 les opérations suivantes.

1. Abandon de créance de 100.000 euros à sa filiale de distribution qui constitue en outre sa principale cliente ;
2. Cession d'un immeuble pour un montant de 200.000 euros, acquis pour 300.000 euros et amorti à hauteur de 150.000 euros ;
3. Cession de la totalité des titres d'une filiale détenue à 100% depuis 5 ans pour un montant de 400.000 euros et qui avaient été acquis pour 50.000 euros. Ces titres avaient été provisionnés en totalité à la clôture de l'exercice en 2017 ;
4. Acquisition d'une machine pour un montant de 50.000 euros qui n'a été livrée qu'en janvier 2019.

Sachant que la société a réalisé un résultat comptable de 1.000.000 Euros, déterminez (i) les retraitements extra-comptables qu'il convient d'effectuer au titre de chaque opération et (ii) le résultat fiscal de l'exercice clos en 2018.

Exercice n°3 (4 points)

La société anonyme FIRE, soumise à l'impôt sur les sociétés, fabrique, exporte et vend du mobilier de bureau. La société, soucieuse de gagner des parts de marché à l'étranger, a développé son organisation de la façon suivante.

Elle dispose de locaux au Royaume-Uni, qu'elle loue et à partir desquels elle vend en son nom et sous sa marque les biens qu'elle produit. Les commandes sont prises sur place par des salariés de la société FIRE. Le montant des produits réalisés au Royaume-Uni est de 2.500.000 euros.

Elle vend également des produits en Roumanie au travers d'un agent commercial qui agit comme un véritable préposé de la société FIRE.

Elle vient par ailleurs de créer une filiale de vente en Belgique, FIRE Belgique, en partenariat avec un investisseur privé. FIRE SA détient 80% du capital de FIRE Belgique. Le personnel et les cadres dirigeants sont constitués d'anciens salariés de FIRE SA, aujourd'hui employés par FIRE Belgique. Le lancement de la filiale a engendré des coûts importants, générant un déficit de 440.000€ pour l'exercice.

Enfin, la société FIRE enregistre une très forte activité de vente via son site internet. Elle a ainsi enregistré des profits pour 600.000 euros grâce à des ventes à distance à destination des Etats-Unis majoritairement. Les biens sont envoyés directement par la société FIRE à partir de ses entrepôts en France.

Indiquer, pour chacune des situations décrites, la situation au regard de la territorialité de l'impôt sur les sociétés en France. Les activités décrites sont-elles imposables en France ? Pourquoi ?

Exercice n°4 : Questions de cours (5 points)

1. (1 point) Expliquez la différence entre une immobilisation et un actif circulant.
 2. (1 point) Expliquez la notion d'abus de droit par fictivité.
 3. (1 points) Peut-on reporter un déficit fiscal en arrière ? Le cas échéant, à quelles conditions ?
 4. (1 point) Les plus-values latentes sont-elles imposables ?
 5. (1 point) Quels sont les cas d'assujettissement à l'IS des sociétés de personnes ?
-